

ALERT#CANICULE

Quand la chaleur est suffisante pour cuire un œuf, Alors toi aussi tu peux être cuit !



Le Patron est obligé par la loi de te fournir de l'eau fraîche, de l'ombre, de réduire le rythme de travail et même d'arrêter le travail en cas de forte chaleur, de donner les premiers soins si quelqu'un se sent mal ...

SI LE PATRON NE VOUS FOURNIT PAS DE SECURITE
CONTRE LA CANICULE,

METTEZ VOUS EN RETRAIT !

ARRETEZ LE TRAVAIL IMMEDIATEMENT !

LA LOI VOUS LE PERMET !



BUVEZ DE L'EAU avec du citron et du sel. Pas d'alcool !

ALLEZ A L'OMBRE si votre tête tourne

APPELEZ LE 112 ou le 15 si un collègue se sent mal